

Rapport annuel 2015



Formation des chauffeurs 2015

La plupart des chauffeurs ont satisfait pour la première fois à leur obligation de formation continue dans le délai imparti, c'est-à-dire avant la date limite du 1^{er} septembre 2013 pour le transport de personnes et du 1^{er} septembre 2014 pour le transport de marchandises. Le nombre de cours de formation continue suivis en 2015 a par conséquent fortement diminué. L'année dernière, l'asa a également commencé une analyse des plus de 2300 types de cours approuvés, dans la perspective d'une focalisation des contenus des cours et d'une adaptation des approbations.

La plupart des chauffeurs avaient déjà satisfait l'année précédente à leur obligation de formation et suivi les 5 jours de formation continue pour l'obtention ou la prolongation du certificat de capacité. Le nombre de jours de cours suivis a par conséquent baissé de 22,5%, soit 25 340 jours de cours en moins. En raison de la baisse de la demande, il a été dispensé 1686 cours OACP de moins qu'en 2014.

Journées de cours OACP suivies

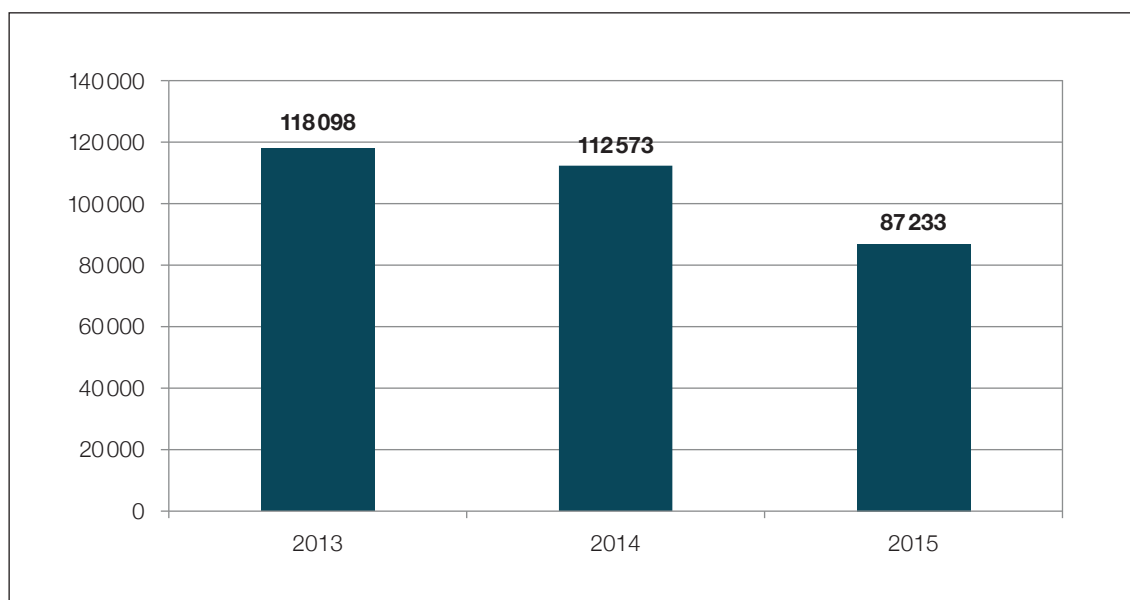


Fig. 1: Nombre de journées de cours OACP suivies en 2013, 2014 et 2015, état au 31 décembre 2015 (source: SARI)

Formation des chauffeurs 2015

Cours OACP dispensés

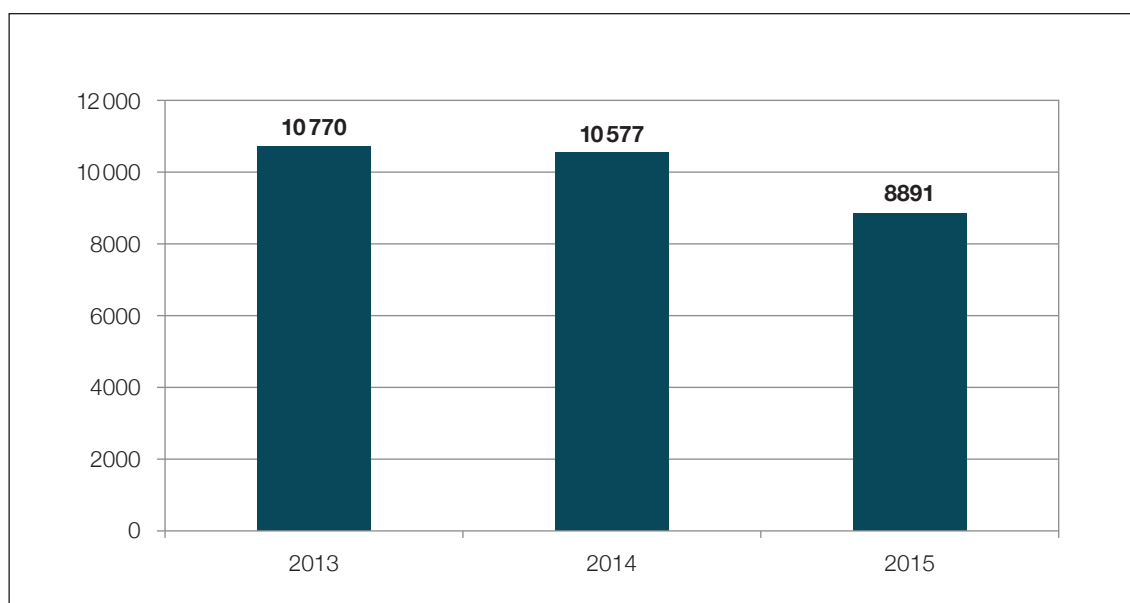


Fig. 2: Nombre de cours OACP dispensés en 2013, 2014 et 2015, état au 31 décembre 2015 (source: SARI)

Les chauffeurs ayant satisfait à leur obligation de formation continue à l'étranger peuvent faire reconnaître ces jours de cours pour la Suisse si certains critères sont respectés. Notamment, le centre de formation continue étranger doit être officiellement agréé par le pays concerné. Le chauffeur devait en outre être en permanence ou temporairement salarié dans une entreprise installée à l'étranger ou posséder sa résidence à l'étranger au moment de la formation continue.

En 2015, 102 chauffeurs ont déposé une demande de reconnaissance de cours de formation continue suivis à l'étranger. 43 demandes ont été acceptées et les cours OACP suivis à l'étranger ont été reconnus au titre de la formation continue obligatoire en Suisse. 31 demandes ont été déboutées. 28 dossiers déposés étaient incomplets et ont donc été refusés.

À la fin 2015, 103 194 personnes possèdent un certificat de capacité. 9 204 certificats de catégorie C/C1 et D/D1 ont la même date d'expiration.

Formation des chauffeurs 2015

Demandes de reconnaissance de cours OACP suivis à l'étranger

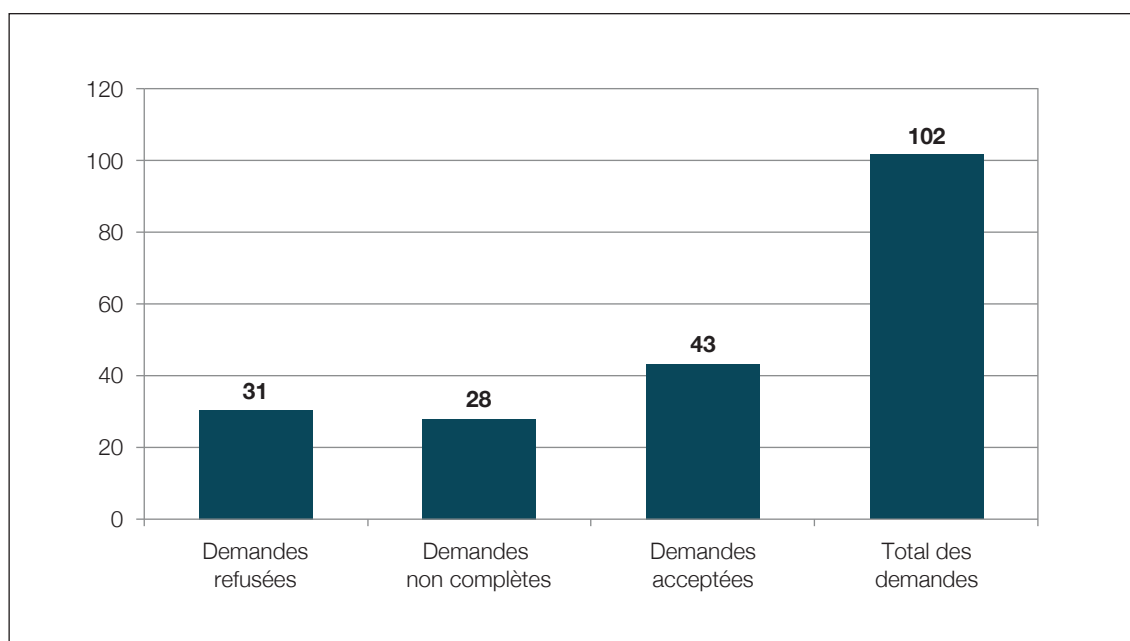


Fig. 3: Nombre de demandes déposées pour la reconnaissance des cours OACP suivis à l'étranger, état au 31 décembre 2015 (source: asa)

Chiffres-clés

Centres de formation continue agréés	243
Enseignants autorisés	2 669
Types de cours approuvés	2 396
Chauffeurs avec certificat de capacité en cours de validité	103 194
Certificats de capacité harmonisés	9 204
Programmes de formation approuvés	95
Attestations de formation transport de marchandises	5 738
Attestations de formation transport de personnes	1 216

Fig. 4: Chiffres cumulés, état au 31 décembre 2015 (source: SARI)

Formation des chauffeurs 2015

En 2015, 11 nouveaux centres de formation ont été agréés, 14 nouveaux programmes de formation et 280 nouveaux types de cours ont été approuvés et 253 nouveaux enseignants ont été autorisés à dispenser des cours OACP.

L'offre continue de s'étoffer en termes d'organismes et de types de cours dans le domaine de la formation continue des chauffeurs.

L'asa constate de plus en plus souvent que les contenus des nouvelles demandes de cours ne possèdent qu'un lien très vague avec les objectifs de l'OACP ou des directives UE. Des discussions avec les centres de formation sont à l'ordre du jour lors de l'examen des cours. S'y ajoute un nombre croissant de demandes d'organismes de cours étrangers à la branche. L'offre croissante pour l'OACP est confuse et très déstabilisante pour les chauffeurs.

Afin d'améliorer cette situation, l'asa a soumis une proposition de solution à la Commission Formation. Celle-ci se compose de représentants des organisations du monde du travail suivantes (OrTrA):

- asa (Association des services des automobiles)
- Association suisse des transports routiers (ASTAG)
- Office fédéral des routes (OFROU)
- Écoles professionnelles
- Les Routiers Suisses
- Association suisse des moniteurs de conduite ASMC
- Union des transports suisses UTP
- Service AQ (Conseil suisse de la sécurité routière, CSR)
- Quality Alliance Eco-Drive

Formation des chauffeurs 2015

La proposition de l'asa incluait l'autorisation standardisée de cours selon l'art. 17 al. 2 OACP, concernant l'annexe de l'art. 10 et 16. Il convenait notamment, lors du processus d'autorisation de cours, de faire la différence entre les thèmes touchant à la sécurité routière ou les stratégies permettant une utilisation écologique et efficace en énergie du véhicule et les thèmes non prioritaires. À cet effet, il aurait fallu modifier le chiffre 4.53 des Directives Formation continue obligatoire.

La Commission Formation a pris position au sujet de cette proposition lors de sa séance annuelle de 2015, dans le cadre d'une audition. La majorité des représentants de la Commission Formation s'est exprimée contre une modification du chiffre 4.53 des Directives Formation continue obligatoire et contre une focalisation des autorisations de cours. En conséquence, différents prestataires n'ayant aucun lien direct avec la branche du transport pourront à l'avenir continuer à se présenter comme organisateurs de cours dans la formation continue obligatoire des chauffeurs.

Attestation de formation

Le nombre d'attestations de formation d'un an délivrées n'a pas continué à augmenter de façon aussi forte que les années précédentes.

À la fin 2015, on a même enregistré un recul pour le transport des marchandises. Pour la catégorie C/C1, il a été délivré 63 attestations de moins qu'en 2014, ce qui est probablement dû au fait que de nombreux chauffeurs ont demandé une attestation de formation en prévision de l'expiration du délai pour la formation continue.

En 2015, 445 attestations de formation ont été délivrées aux chauffeurs intervenant dans le transport de personnes.

Formation des chauffeurs 2015

Attestation de formation

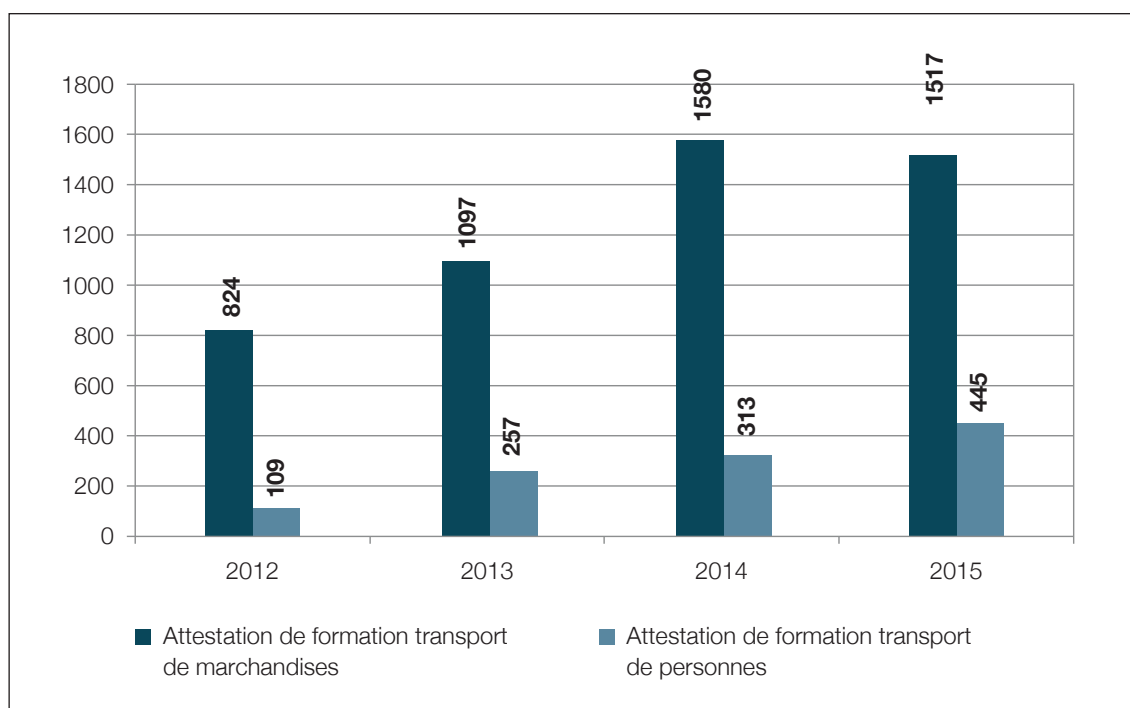


Fig. 5: Total des attestations de formation imprimées par an, état au 31 décembre 2015 (source: SARI)

Audits

Au cours de l'année 2015, 218 cours de formation continue OACP ont donné lieu à un audit réalisé par le Conseil suisse de la sécurité routière (CSR) sur mandat de l'asa, ce qui représente à nouveau une nette augmentation, avec 42 audits de plus qu'en 2014.

Sur les 218 cours audités par le service AQ, 9 présentaient de graves insuffisances ayant nécessité un audit supplémentaire. 32 audits ont révélé de petites insuffisances. A plusieurs reprises, il a été constaté une mauvaise répartition entre les éléments théoriques et pratiques du cours. Des divergences importantes par rapport aux programmes de cours approuvés par l'asa ont en outre été constatées. Le contrôle obligatoire des connaissances acquises faisait défaut dans de nombreux cas.

Formation des chauffeurs 2015

Audits éclairs

Le service AQ a également réalisé 44 audits éclairs dans le domaine de la formation continue des chauffeurs. La plupart étaient positifs. Des insuffisances mineures ont été relevées pour 8 cours (écarts par rapport au programme, erreurs de gestion ou problèmes d'infrastructures).

Examen OACP écrit

En 2015, 2236 examens OACP écrits ont été passés dans les services des automobiles, soit 1873 pour le transport de marchandises et 364 pour le transport de personnes. Le taux de réussite est de 61% pour le transport de marchandises et de 50,5% pour le transport de personnes. Le nombre d'examens théoriques a légèrement diminué par rapport à 2014 (93 en moins).

Depuis 2015 et suite à la mise en œuvre de la motion Kuprecht, le centre de compétences pour l'instruction à la conduite au sein de l'armée dispense lui aussi la formation OACP et fait passer les examens OACP écrits. L'examen fait partie intégrante d'un cursus de formation achevé par une compagnie dans le cadre d'une phase pilote. Le taux de réussite du premier examen s'élève à 80%, soit beaucoup plus que les examens OACP sanctionnant la formation civile.

Examen OACP oral/pratique

L'Association suisse des transports routiers (ASTAG) organise l'examen OACP pratique et oral au nom de l'asa, sur la base du «Mandat de prestations Centres d'examen» du 1.9.2009, qui a été reconduit pour cinq ans fin 2014.

En 2015, l'ASTAG a fait passer 2102 examens OACP oraux/pratiques, soit 158 de plus qu'en 2014.

1720 examens ont été passés dans le domaine du transport de marchandises, dont 1459 avec succès, ce qui correspond à un taux de réussite de 84,82%.

Pour le transport de personnes, 331 examens ont été réussis, pour 382 examens passés, soit un taux de réussite de 86,65%.

Formation des chauffeurs 2015

Contrôle des examens

111 examens OACP organisés à l'ASTAG se sont déroulés en présence d'experts du service AQ du CSR. Comme en 2014, pratiquement aucune insuffisance n'a été relevée.

Certificats de capacité délivrés après réussite à l'examen OACP et échange d'un certificat de capacité étranger

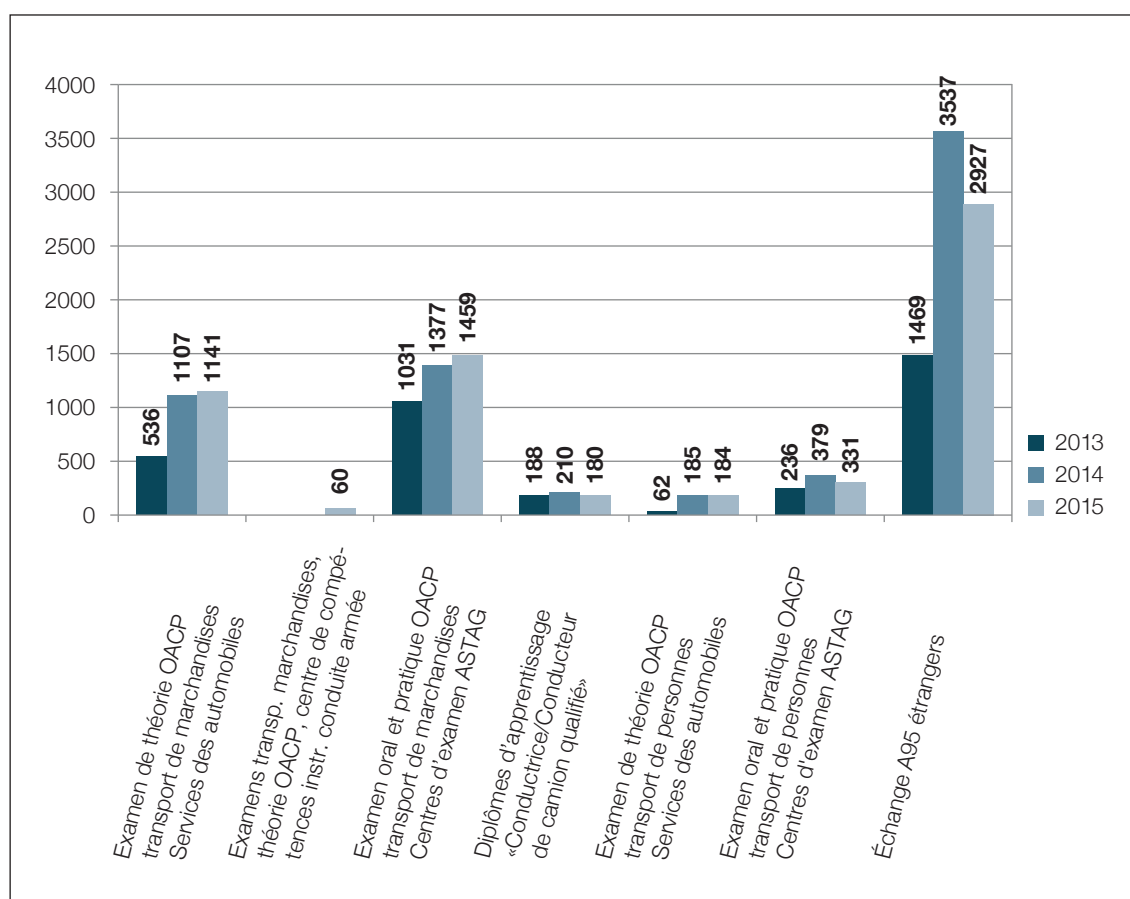


Fig. 6: Source: statistiques ETAO, Centre de compétences pour l'instruction à la conduite au sein de l'armée, Rapport annuel ASTAG, SARI, état au 31 décembre 2015

Formation des chauffeurs 2015

Le nombre d'examens théoriques et d'examens OACP réussis est relativement constant.

En 2015, il a été délivré 82 certificats de capacité de plus que l'année précédente lors des examens OACP pour le transport de marchandises. Le nombre de certificats de capacité délivrés lors des examens OACP oraux/pratiques pour le transport de personnes a légèrement baissé par rapport à 2014 (48 certificats de moins).

À la fin 2015, 2927 chauffeurs étrangers ont échangé leur certificat de capacité national (code 95) contre un certificat de capacité suisse au guichet du service des automobiles de leur canton de résidence. Ce chiffre est largement supérieur au nombre de chauffeurs nouvellement formés en Suisse par année civile. Cela prouve que de nombreux étrangers trouvent du travail en Suisse comme chauffeurs.

Quel est l'avis des participants sur les cours OACP?

Avec l'outil d'évaluation basé sur le web destiné aux participants aux cours, la Commission Assurance qualité (KQS) dispose d'un instrument de contrôle supplémentaire, en plus des audits. Si les audits renseignent ponctuellement sur le déroulement d'une journée de cours, l'outil d'évaluation permet de recueillir l'avis des participants sur chaque cours ayant été dispensé.

Il est frappant de constater que le taux de retour a chuté de 10% à 3,3%. Cette baisse résulte d'une modification au niveau de l'évaluation. Jusqu'à 2014, seuls les cours pour lesquels au moins un participant avait utilisé l'outil d'évaluation pour un retour étaient pris en compte. À partir de 2015, tous les cours ayant eu lieu sont pris en compte.

Cette évaluation pour 2015 résulte de l'appréciation de 8891 cours pour lesquels 2621 chauffeurs ont répondu intégralement au questionnaire. Les personnes ayant répondu au questionnaire sont satisfaites des cours qu'elles ont suivis. La note attribuée a légèrement augmenté par rapport à l'an dernier, passant de 3,4 points à 3,54 points sur une échelle allant de 1 à 4 points (1: non satisfait, 2: plutôt non satisfait, 3: plutôt satisfait, 4: très satisfait).

Formation des chauffeurs 2015

Ce faible taux de retour documenté en 2015 suite à la modification de l'évaluation confirme les craintes selon lesquelles de nombreux prestataires de cours ne remettraient pas le feuillet supplémentaire avec l'accès à l'outil d'évaluation. Le taux de retour devrait à nouveau augmenter en 2016, car l'accès à l'outil d'évaluation figure dorénavant sur l'attestation de cours sous forme de code QR.